DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

COMMUNE DE Vagnas en Ardèche méridionale

6 place de la Mairie,
07150 Vagnas
Tél. : 04 75 38 62 97
Courriel : contact@vagnas-ardeche.com
www.vagnas-ardeche.com

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Membres présents (11) : CHABAUD Franck qui a procuration de JAUBERT Eliette, MALIGNON André qui a procuration de CODREANU Mirela, MARTIN Alexandra, GUERRAIRI Robert qui a procuration de EYBALIN Christine, GANGLOFF Françoise, LUNEL Christophe, LACOSTE Olivier , BUISSON Christine, MASTANTUONO Angélique, MARTIN Florian, Florent TRITTO

Membres absents (4) : EYBALIN Christine qui a donné procuration à GUERRAIRI Robert, CODREANU Mirela qui a donné procuration à MALIGNON André, JAUBERT Eliette qui a donné procuration à CHABAUD Franck, YONNET Yvette

Secrétaire de séance : GUERRAIRI Robert

Approbation du PV du 29 avril 2026 Voté à l'unanimité

1-Présentation des candidatures pour les élections sénatoriales

Le bureau est constitué :
Des 2 conseillers les plus âgés : Robert GUERRAIRI et Françoise GANGLOFF
Des 2 conseillers les plus jeunes : Angélique MASTANTUONO et Florian MARTIN
Le secrétaire : Florent TRITTO

3 postes de délégués titulaires
Sont candidats : Franck Chabaud, Christine Eybalin et Robert Guerrairi

Après déroulement du vote à bulletin secret sont élus :
Robert Guerrairi avec 13 voix
Christine Eybalin avec 13 voix
Franck Chabaud avec 13 voix

3 postes de délégués suppléants
Sont candidats : André Malignon, Alexandra Martin et Florian Martin

Après déroulement du vote à bulletin secret sont élus :
André Malignon avec 13 voix
Alexandra Martin avec 13 voix
Florian Martin avec 13 voix

2- Décision modificative du budget principal compte 238

Ajournée

3-Intervention musical en milieu scolaire

Format : 15 séances d'1h chacune par classe. Coût 900 € x 2 = 1800 €
Florent Tritto pose la question de la refacturation aux communes de Labastide de Virac (12 élèves et Bessas 2 élèves) si elle est effective. A vérifier.
Vote à l'unanimité : 14 pour

4-Cession parcelle B1147 des consorts Coste (0,8 ares) à la commune

Un permis d'aménager a été déposé avant le nouveau PLUI. Proposition de prise en charge des frais d'acte de cession de 619, 20 € par la commune. Cela permettra de désenclaver 3 terrains pour lesquels 3 permis pourront être déposés.
Vote à l'unanimité : 14 pour

5-Cession de parcelle D938 de Madame CAR à la commune

Afin d'accéder aux réseaux d'eau de Terre Longue sans demander l'autorisation au propriétaire.
Frais d'acte de cession de 619, 20 € à la charge de la commune
Vote à l'unanimité : 14 pour

6- Attribution des subventions aux associations

6-1.Enfance et Avenir 500 €
Vote à l'unanimité : 14 pour

6-2.Amis du Musée 500 €
Vote : 12 pour et 1 absent (monsieur MALIGNON, membre de l'association ne prend pas part au vote, la procuration de madame CODREANU n'est donc pas prise en compte)

6-3.Vagnas Patrimoine 500 €
Vote : 12 pour et 1 absent (monsieur MALIGNON, membre de l'association ne prend pas part au vote, la procuration de madame CODREANU n'est donc pas prise en compte),

Par ailleurs, Vagnas Patrimoine gère également la bibliothèque, à ce titre l'association bénéficie d'un montant conventionné de 451,50 € (0,70 € par habitant) en plus des 500 € de subvention allouée

Arrivée à 19h35 de Mme Yvette Yonnet

6-4.Sans Soucis 500 €
Vote à l'unanimité : 15 pour

6-5.Lous Pétanquaïres 500€
Vote à l'unanimité : 15 pour

6-6.Tennis Club 500 €
Vote : 12 pour et 2 absents (Messieurs TRITTO et CHABAUD, membres de l'association ne prennent pas part au vote, la procuration de Madame JAUBERT à Monsieur CHABAUD n'est donc pas prise en compte),

6-7.ACCA 500 €
Vote : 13 pour et 2 absents, (Messieurs MARTIN et LUNEL, membres de l'association ne prennent pas part au vote)

Subventions associations hors commune

6-8.Amicale des pompiers 250 €
Vote à l'unanimité : 15 pour

6-9.Amis de l'hôpital 250 €
Vote à l'unanimité : 15 pour

6-10.Foyer du collège 100 €
Vote : 12 pour et 2 absents (Messieurs TRITTO et CHABAUD ne prennent pas part au vote, la procuration de Madame JAUBERT à Monsieur CHABAUD n'est donc pas prise en compte)

Les autres associations qui souhaitent une subvention font une demande par écrit à Monsieur le Maire.
Pour l'an prochain, nous rencontrerons les associations afin de leur proposer de payer des factures plutôt que de donner des subventions. L'idée est de promouvoir le village à travers les manifestations qu'ils organiseront.

7-Facturation fibre de Terre Longue pour les propriétaires
Afin :

- d'éviter les démarches individuelles qui auraient pu être réalisées à des périodes différentes pouvant causer les restrictions de circulation répétées,
- d'éviter un déploiement de la fibre non homogène sur l'ensemble du secteur
- de faciliter les démarches administratives pour les propriétaires

La municipalité précédente avait choisi de porter la démarche pour l'ensemble des 12 lots concernés.

Le montant total des frais de déploiement de la fibre sur le secteur de terre Longue s'élève à 4668€ TTC
Dont 780€ de forfait Conseil et Etude du Projet et 12 X 324€

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de couvrir les sommes engagées, il a été demandé aux propriétaires, par le truchement d'une convention, de s'engager à rembourser les frais inhérents au déploiement de la fibre aux abords de leur(s) parcelle(s).

Cette opération leur permettra ensuite, de demander le raccordement auprès de l'opérateur de leur choix.

Vote à l'unanimité : 15 pour

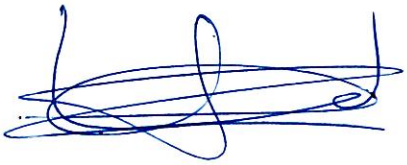
Lors du jour est épuisé, la séance est levée à 20H37.

Informations diverses

Tirage au sort pour les jurés d'assises
Angélique Mastantuono propose sa candidature pour représenter la commune lors de ce tirage le 11 juin à Vallon Pont d'Arc. Cette candidature est validée.

Le maire

Franck CHABAUD



Le secrétaire de séance

Robert GUERRARI

